

COMMUNIQUE

Dans un souci d'information continue du public et en application des dispositions de l'article 4 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, le Président Directeur Général de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL S.A » porte à la connaissance des actionnaires et du public ce qui suit :

Le Conseil d'Administration de la société a été convoqué pour se réunir le vendredi 20 avril 2012 en présence du commissaire aux comptes de la société.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration aura à :

- ✓ Arrêter les états financiers et le rapport d'activité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- ✓ Convoquer une Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira au cours du mois de juin 2012,
- ✓ Statuer sur l'attribution d'un siège au Conseil d'Administration de la société à un représentant des petits porteurs,
- ✓ Convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de décider, dans le cadre des avantages accordés par l'article 7 du code d'incitation aux investissements et attribués par l'Agence de Promotion des Investissements à la SOTRAPIL au titre de l'exercice 2011, d'augmenter le capital social de 817.960 dinars afin de le porter à 17.177.160 dinars et ce par incorporation de 760.966 dinars à prélever sur le poste « réserves pour réinvestissements exonérés » et de 56.994 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés ». Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de 163.592 actions nouvelles gratuites au nominal de cinq (5) dinars à attribuer aux actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle pour vingt (20) anciennes. Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012.

La Direction Générale de la SOTRAPIL communiquera ultérieurement les projets de résolutions proposés par le Conseil d'Administration.